

Les végétaux

Les 9 déchetteries de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et la station de broyage de Livery à Guérande vous permettent d'offrir une seconde vie aux végétaux, en devenant compost ou du broyât pour l'agriculture.



« Le tri des biodéchets et le compostage, c'est un circuit vertueux, nous rendons à la Terre ce qu'elle nous a donné »

Quels sont les végétaux acceptés en déchetteries ?

- ▶ Tontes de pelouse, feuilles, fleurs,
- ▶ Tailles de haies,
- ▶ Branchages inférieurs à 15 cm de diamètre,
- ▶ Les souches sont à déposer à la station de broyage de Livery - Guérande.

Pour la sécurité de tous et pour éviter les chutes de déchets sur le trajet, merci de bien **bâcher** votre remorque.

Quels sont les végétaux acceptés à la station de broyage de Livery ?

Déchets de jardin

Cités ci-dessus.

Déchets verts volumineux

- ▶ Troncs d'arbres (maxi 3 m de long),
- ▶ Souches (diamètre maxi de 1 m, hauteur maxi de 1,5 m, sans terre, ni pierre),
- ▶ Branchages supérieurs à 15 cm de diamètre.

Eviter les pierres qui endommagent les lames du broyeur !





Les interdits

Certaines plantes invasives montées en graine (se renseigner auprès de l'agent d'accueil), plastiques, bâches, pots de fleurs, métaux, tissus, tuyaux, caoutchoucs, gravats...

Conditions d'accès à la station de broyage de Livery

- ▶ L'accès est gratuit pour les particuliers.
- ▶ L'accès aux professionnels est autorisé sous conditions disponibles auprès des gardiens.
- ▶ Les déchetteries sont fermées les jours fériés et en cas d'intempéries (neige, pluie verglaçante, vents violents).

Déchets végétaux collectés en porte-à-porte à La Baule-Escoublac



La collecte en porte-à-porte des déchets végétaux proposée par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et financée par la ville de La Baule-Escoublac, est un service réservé aux habitants de La Baule-Escoublac.

Qui est concerné par la collecte en porte-à-porte des sacs végétaux ?

Les particuliers exclusivement. Les professionnels ne sont pas concernés par ce dispositif (ils ont l'obligation de posséder leur propre filière).

Quels sont les déchets verts acceptés ?

En sacs :

- ▶ Les feuilles d'arbres,
- ▶ les tontes de pelouse,
- ▶ les fleurs fanées,
- ▶ les tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux.

En fagots :

- ▶ Les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre.

Comment bien fermer mon sac ?

Votre sac tient debout tout seul. Remplissez-le jusqu'à la limite indiquée.

Enroulez les deux bords supérieurs du sac.

Complétez la fermeture par une torsion à chaque extrémité.

Déposez votre sac fermé sur le trottoir.

Quand sortir mon sac ?

Le dimanche soir précédent la semaine de collecte.

Mon sac risque de ne pas être collecté, pourquoi ?

- ▶ Présence de déchets autres que des végétaux,
- ▶ Présence de pierres ou gravats,
- ▶ Présence excessive de sable, de terre,
- ▶ Déchets végétaux déposés en sac plastique,
- ▶ Sac trop chargé ayant entraîné le déchirement du fond du sac,
- ▶ Gros branchages non conditionnés en fagot,
- ▶ Non-respect du calendrier de collecte,
- ▶ Présentation de sacs supérieurs à la limite autorisée : maximum 10 sacs par collecte.
- ▶ Sac non distribué par l'Agglo

Où se procurer les sacs ?

4 points de distribution :

- ▶ l'hôtel de ville de La Baule-Escoublac,
- ▶ la Mairie annexe du Guézy,
- ▶ la Mairie annexe d'Escoublac,
- ▶ la Mairie annexe Lajarrige,
- ▶ Siège de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Dotation maximale de 40 sacs par an et par foyer.

Après la collecte, que deviennent les déchets verts ?

Les déchets verts sont transformés en terreau végétal appelé compost, ou valorisés à 90 % en agriculture sous forme de broyats.

En complément de la collecte en porte-à-porte, ayez le réflexe déchetterie !





Les interdits

Ordures ménagères, verre, emballages, déchets végétaux en sac plastique, gros branchages supérieurs à 15 cm de diamètre, terre, sable, gravats, gros branchages non conditionnés en fagots, non liés et/ou supérieurs à 1,50 m, ...

Evitez les pierres qui endommagent les lames du broyeur.

“ *SOYONS VIGILANTS dans le tri des déchets verts pour garantir un compost de bonne qualité !*

Où vous procurer du compost ?

Vous pouvez fabriquer votre compost ou vous en procurer à la station de broyage de Livery - Guérande. Idéal pour le rempotage !

Vente de compost à la station de broyage de Livery - Guérande :

- vente toute l'année de compost normé NFU 44-051 durant les horaires d'ouverture du site ;

- **tarifs :**

- ▶ **de 0 à 1 m³ :** 50 €/m³ (pour les très faibles volumes, des sacs de 100L pour stocker le compost sont fournis aux usagers),
- ▶ **de 1 à 5 m³ :** 35 €/m³ ,
- ▶ **de 5 à 30 m³ :** 25 €/m³ ,
- ▶ **de 30 à 60 m³ :** 22 €/T,
- ▶ **plus de 60 m³ :** 15 €/T.

Le tarif comprend le chargement par l'exploitant du site du contenant de l'utilisateur.



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ 02 51 75 06 80